

Je subis une perturbation de l'alimentation électrique : que dois-je faire ?

Coupure d'électricité en cours : comment dois-je réagir ?

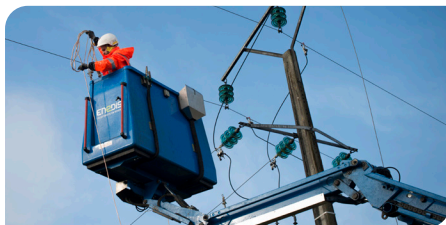
- 1 Vérifiez si vos voisins sont également privés d'électricité. Si c'est le cas, patientez, il s'agit d'une panne de secteur, les équipes d'Enedis vont intervenir.
- 2 Vérifiez que vous avez bien souscrit un contrat auprès d'un fournisseur d'énergie (pour les personnes récemment installées dans un logement) et que vous êtes à jour dans le paiement de vos factures.
- 3 Vérifiez que votre disjoncteur est en **position Marche (ou « I »)**.
- 4 En cas de doute, appelez le numéro de dépannage Enedis (voir ci-contre)

DEPANNAGE

Contactez l'équipe dépannage Enedis disponible 7j sur 7, 24h sur 24

09 72 67 50 XX*

*XX : indiquez les 2 chiffres de votre département



Conseils en cas de coupure d'électricité

Éviter d'ouvrir la porte de votre réfrigérateur ou congélateur, à moins que cela ne soit absolument nécessaire. Vérifier sur la notice de vos appareils la capacité de réfrigération ou de congélation hors énergie permettant de conserver les aliments (exemple : durée 20 heures sans courant).

Pour votre sécurité, ne jamais utiliser à l'intérieur de votre logement d'appareils fonctionnant au charbon de bois ou au gaz (réchaud de camping...). Ces appareils produisent du monoxyde de carbone, un gaz toxique, inodore et incolore qui peut engendrer des problèmes graves de santé.

Ne jamais laisser de bougies allumées sans surveillance et les éteindre avant de se coucher.

Conseils de sécurité en cas d'inondation

Votre alimentation électrique a été interrompue suite aux intempéries (inondation, tempête...) ?

Attention : soyez extrêmement vigilant si vos installations sont inondées mais également si elles l'ont été. En effet, l'eau peut représenter un danger important dans la mesure où elle conduit le courant électrique et les conséquences peuvent être dramatiques.

Pour vous mettre en sécurité : La priorité absolue est de vous assurer **que votre disjoncteur est en position ouverte : position O.**



Position I : disjoncteur en position fermée = installation intérieure alimentée

Position O : disjoncteur en position ouverte installation intérieure non alimentée

Si votre tableau de comptage et/ou votre disjoncteur a été immergé, il ne doit plus être remis sous tension sans une visite d'un agent d'Enedis. Pour cette visite, appeler le numéro dépannage figurant sur la 1^{ère} page de cette plaquette.

Dans le cas où votre tableau de comptage et/ou votre disjoncteur n'a pas été immergé, mais que certains équipements électriques ont été touchés par l'eau (prises, fils électriques, appareils de chauffage, ou autres) :

- 1** Ouvrir sur le tableau électrique les circuits de l'installation touchée par l'eau (ôter les fusibles sur les plus anciens tableaux ou les disjoncteurs divisionnaires sur les plus récents tableaux)
- 2** Débrancher les appareils qui ont été éventuellement inondés.

Pour remettre l'électricité sans prendre de risque, lorsque le courant est revenu : il est préférable dans tous les cas de contacter un professionnel pour un contrôle complet de vos installations.

- 1** Après avoir vérifié que tous vos appareils et installations électriques ont bien séché :
- 2** Mettre tous vos divisionnaires ou disjoncteurs ou fusibles en position ouverte,
- 3** Mettre votre disjoncteur principal en position « fermée » (position I ou en haut ou gros bouton enfoncé),
- 4** Remettre les fusibles ou disjoncteurs divisionnaires un par un.

